



Ajaccio, le 3 MARS 2014

Le Président du Conseil Exécutif  
de Corse

à

Monsieur le Directeur de la DREAL  
SLADD – UPC  
19 Cours Napoléon  
CS 10 006  
20 704 Ajaccio Cedex

Objet : Confortement d'un talus ferroviaire – Pinède de Calvi  
Référ : CC/MLD/LF  
P.J. : 1 demande d'examen au cas par cas

La collectivité territoriale de Corse a comme objectif 2014 d'effectuer les travaux définitifs complémentaires au droit des passages à niveau piétons dans la traversée de la pinède de Calvi, tels qu'ils avaient été retenus lors du comité de pilotage présidé par le Sous-préfet de Calvi.

Lors des visites de terrain 2013, il a été constaté une érosion du trait de côte qui a entraîné un effondrement partiel du talus de la voie ferrée sur une hauteur de 3 mètres, mettant désormais en cause la sécurité ferroviaire.

La C.T.C. a établi un projet de consolidation qui a été présenté aux services de la DDTM de Haute-Corse (M. Livet et Mme Renard) le 22 février 2014, par M. Briantais.

La méthode de consolidation par rechargement en sable et mise en place de ganivelles a reçu à cette occasion une adhésion de la DDTM.

Ces travaux sont désormais urgents car le talus est devenu sensible aux coups de mer de direction Nord / Nord Est.

En conséquence vous trouverez ci-joint le formulaire de demande d'examen au cas par cas.

Sont engagés simultanément au titre de cette opération d'urgence les procédures suivantes :

- demande d'autorisation de travaux sur le DPM (DDTM 2B)
- déclaration loi sur l'eau (DDTM 2B)
- demande d'autorisation de travaux sur la concession de la plage (commune de Calvi).

*PL* Le Directeur Général Adjoint  
Infrastructures Routes et Transports  
Le Directeur des Routes

**Daniel LABORDE**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Consolidation du talus ferroviaire au droit de pinède de Calvi

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Collectivité Territoriale de Corse

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Georges ARGIVIER Directeur Adjoint aux Infrastructures, Routes et  
Transports

RCS / SIRET

232 018 00019

Forme juridique

REGION

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10 e	Aménagement sur le domaine public maritime: travaux d'urgence de reconstitution de la dune initiale et reconstruction partielle de l'Estran au droit de l'effondrement
10 h	
11	

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Reconstitution de la dune (talus) sur 260 ml de longueur représentant  
3 400 m3

Rechargement de plage : volume mise en œuvre dans l'estran 2600 m3 sur  
200 m représentant 2600 m2 .

#### **4.2 Objectifs du projet**

La reconstitution d'urgence de la dune et de la plage permettra de limiter les conséquences de la houle Nord-Nord Est sur le trait de côte et sur le talus ferroviaire créée en 1890.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Les travaux prévus pour une durée de 3 semaines seront prévus en 2 étapes :

La reconstitution de la dune talus à partir de matériaux stockés sur le terrain militaire du 2<sup>ème</sup> REP à Calvi.

Le rechargement de plage toujours à partir des matériaux stockés existants qui seront amenés à la côte de 1.00 NGF sur une surface de 2600m<sup>2</sup> et redonnera une plage suffisamment large pour un usage balnéaire.

Les matériaux seront amenés en circulant sur la plage. La distance entre le lieu de chargement et de reutilisation est de 2 kms. Il est retenu un talus à 2 de base pour 1 de hauteur (2/1) pour permettre de limiter l'érosion immédiate des coups de mer.

Le cordon dunaire pourra alors être aménagé par la mise en oeuvre de ganivelles :

Des ganivelles de défense auront pour but de fixer le sable et protéger cette zone contre les dégradations non imputables aux événements météo-océanologiques, matérialisées par deux lignes de ganivelles (pied et crête de cordon) qui encadreront les accès plage.

Des ganivelles de retenue de sable pour éviter l'érosion causée par le vent, matérialisées par des casiers de 4m par 2m. Le cordon dunaire ainsi reconstitué nécessitera un traitement particulier pour éviter son déchaussement : des rangées de pieux régulièrement espacés ("peignes hydrauliques") et profondément enfoncés dans le sable, permettront d'atténuer le sapement de la mer. Le sable piégé sur le talus par les deux rangées de ganivelles sera fixé par la mise en oeuvre d'une végétation dunaire.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les ganivelles devront être complétées et entretenues régulièrement pour conserver leurs fonctions d'accumulation du sable dans les casiers.

Des panneaux d'information inciteront au respect du site et des aménagements de conservation

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de travailler sur le DPM (DDTM 2B)

Déclaration loi sur l'eau (DDTM 2 B)

Autorisation de travaux sur la concession de plage (Commune de Calvi)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli****4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques		Valeur
Volume:	Surface:	
Talus: 3 400 m3	Talus: 310 m2	
Estran: 2 600 m3	Estran: 2 600 m2	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

talus ferroviaire au  
droit de pinède  
de Calvi  
du PK 118+360  
au PK 118+620  
(situé entre  
l'établissement  
de plage U pinu et  
le poste de secours)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 42° 33' 21" 42N Lat. 8° 45' 59" 11E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Commune de Calvi

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui

Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**


<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Dune et Plage

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS approuvé le 07/03/1988  
Modifications et révision simplifiée du POS + modif PLU  
PLU arrêté juin 2011  
Servitudes d'utilité publique et informations utiles  
modifié le 23-1-2003 : zone AC2 Servitudes:  
EL1: Servitudes de protection de bord de mer  
EL9: Servitudes de passage des piétons sur le littoral

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Embouchure de la Figarella znieff 1-2012
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI du Golfe de Calvi Dossiers approuvés par arrêtés préfectoraux de mise en application anticipée du PPRI en date du 14/08/08
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Citadelle de Calvi à 1,150 kms

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation du stock de sable à l'embouchure de la Figarella. Le transport de matériaux s'effectuera par camion ou dumper sur la plage et il sera nécessaire par endroit de constituer un profil pour une piste et de remettre en état le site
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur est fortement perturbé par les fortes fréquentations estivales régulières ainsi que l'activité touristique très importante qui ont un impact sur le profil de la plage et ses abords. La biodiversité est assez limitée sur cette zone et notamment présence de "griffe de sorcière" à éradiquer.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondable dans l'embouchure de la Figarella
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux: circulation de 3 camions et de 3 à 4 engins de chargement et régilage. Crible de matériaux au droit du stock: durée 3 semaines.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>			Pollution automobile classique
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>			
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>			Enlèvement du remblais issue du dragage de l'embouchure de la figarella (stock de sable) qui a un effet positif sur le grand paysage.
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet consiste principalement à reconstituer le milieu naturel pré-existant qui est probablement perturbé par la mise en place (depuis de longues années) de digues et d'épis de protection. Ces ouvrages doivent faire l'objet d'une évaluation pour connaître les raisons pour lesquelles l'approvisionnement naturel de la plage ne s'effectue plus correctement sur tout le linéaire.

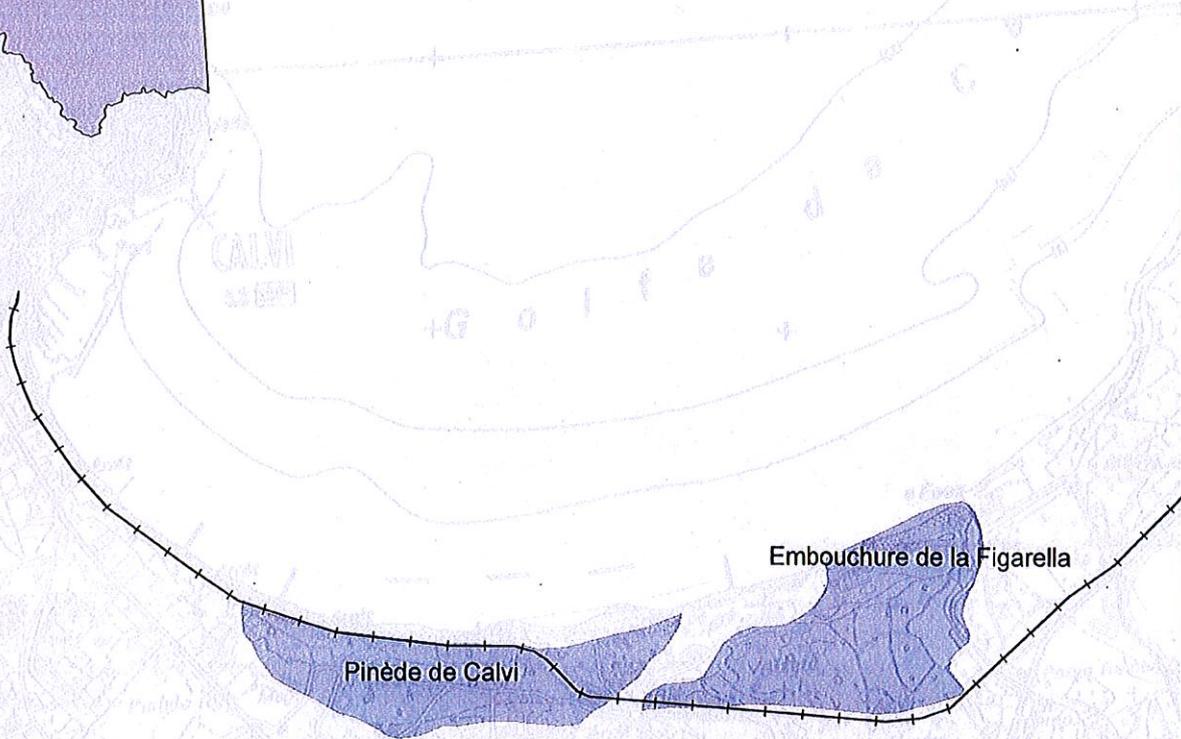
Il est à noter dans certaines zones que le sable se stocke bien mais reste en place remontant ainsi le fond bathymétrique.

# Baie de Calvi



1:20 000

0 0,5 1 2 Kilomètres



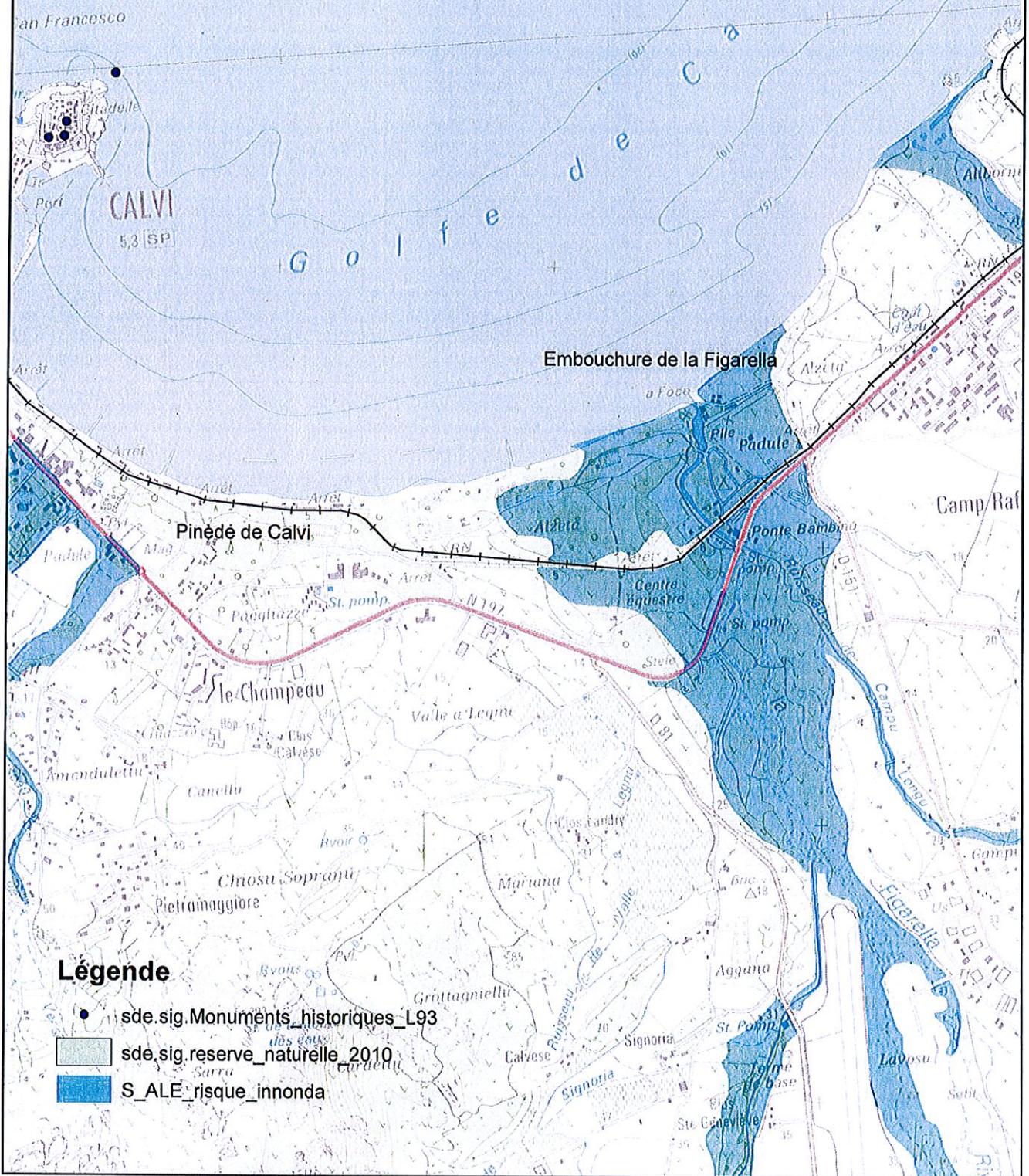
## Légende

-  sde.sig.zico1994\_inpn
-  sde.sig.ramsar2010\_inpn
-  sde.sig.sic1209\_inpn
-  sde.sig.reserve\_naturelle\_2010
-  sde.sig.reserve\_bio\_2012\_inpn
-  sde.sig.reserve\_biosphere\_2010\_inpn
-  sde.sig.conservatoire\_littoral\_2012\_inpn
-  sde.sig.arretes\_protection\_biotope\_2012\_inpn
-  sde.sig.zps1209\_2012\_inpn
-  sde.sig.znieff2\_2012\_inpn
-  sde.sig.reserve\_biosphere\_2010\_inpn
-  sde.sig.znieff1\_2012\_inpn

# Baie de Calvi



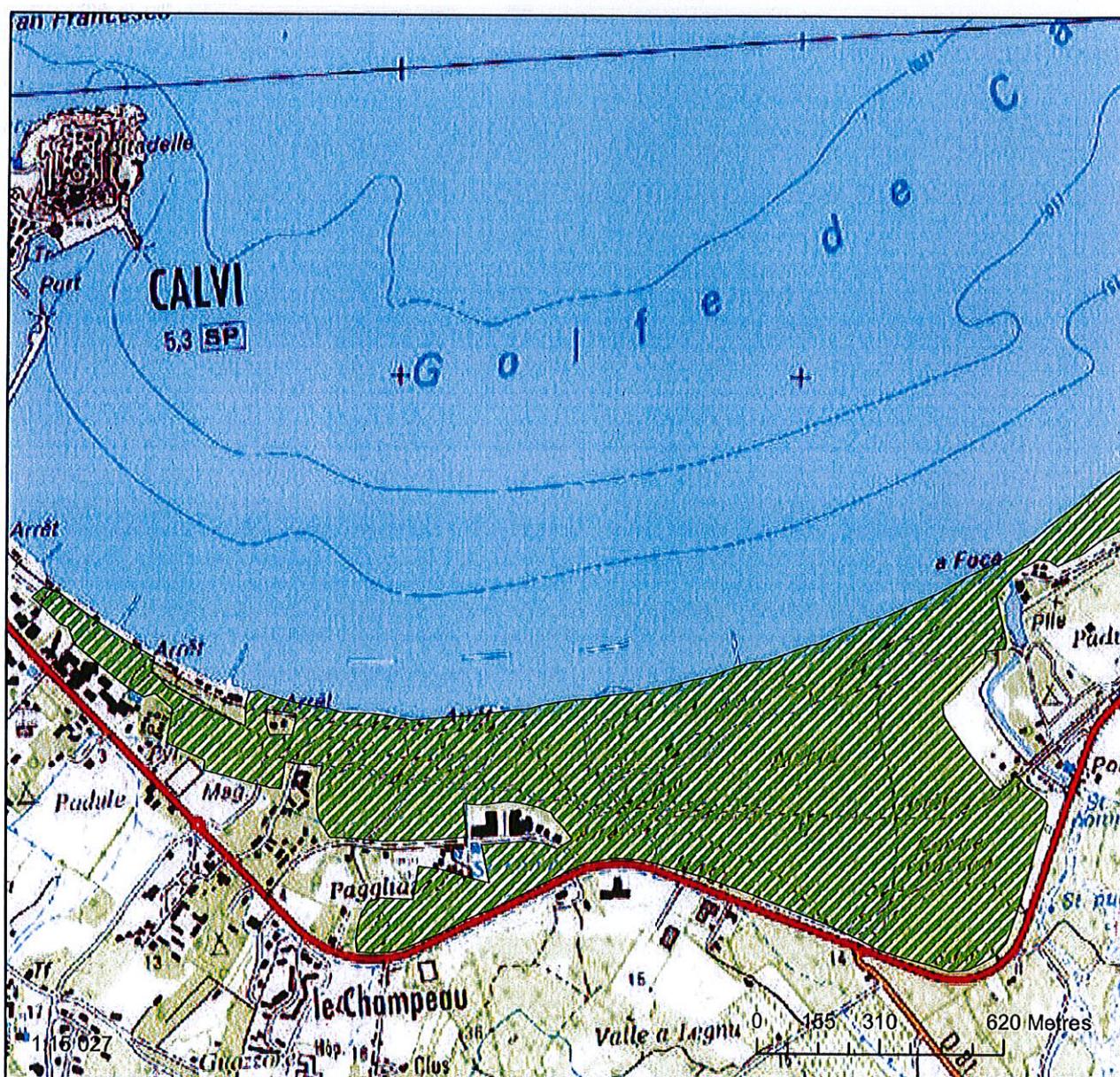
1:20 000



## Légende

- sde.sig.Monuments\_historiques\_L93
- sde.sig.reserve\_naturelle\_2010
- S\_ALE\_risque\_innonda

# Baie de Calvi



Espaces remarquables Loi Littoral

Commentaires :

Zone de travaux pour la consolidation du talus  
ferroviaire sur la plage de Calvi

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Ajaccio le, - 3 MARS 2014

Signature

P/Le Président du Conseil Exécutif de Corse  
et par délégation  
P/Le Directeur Général Adjoint Aux Infrastructures  
Routes et Transports

**Georges ARGIVIER**



**RESEAU FERROVIAIRE DE  
CORSE**

**Projet d'aménagement  
PINEDE DE CALVI**

**Annexe au dossier de  
déclaration loi sur l'eau**

- 1. PLAN DE SITUATION  
1/1500 EME (A4)**
- 2. PLAN DU LEVE  
TOPOGRAPHIQUE  
1/1000 EME (A4)**
- 3. PLAN DES TRAVAUX  
1/1000 EME (A4)**
- 4. PROFIL EN TRAVERS  
TYPE 1/150 EME (A4)**
- 5. PLAN SHEMATIQUE  
IMPLANTATION  
GANIVELLE ET PIEUX**
- 6. PLAN DES PRISES DE  
VUES DE PHOTOS**
- 7. REPORTAGE  
PHOTOGRAPHIQUE  
(3PAGES)**

## Pinède de Calvi

Plan de situation au 1 / 15 000 ème

● Passages à Niveaux 26.1 à 26.15  
○ Protection du talus ferroviaire -Reprise de l'Estran



**Direction Générale des Services**  
Infrastructures, routes et transports

**Direction des transports**  
Service des Transports Ferroviaires

**Collectivité Territoriale de Corse**

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio cedex 1

Téléphone : 33 (0)4 95 51 64 64 - Télécopie : 33 (0)4 95 51 64 16 - [www.corse.fr](http://www.corse.fr)

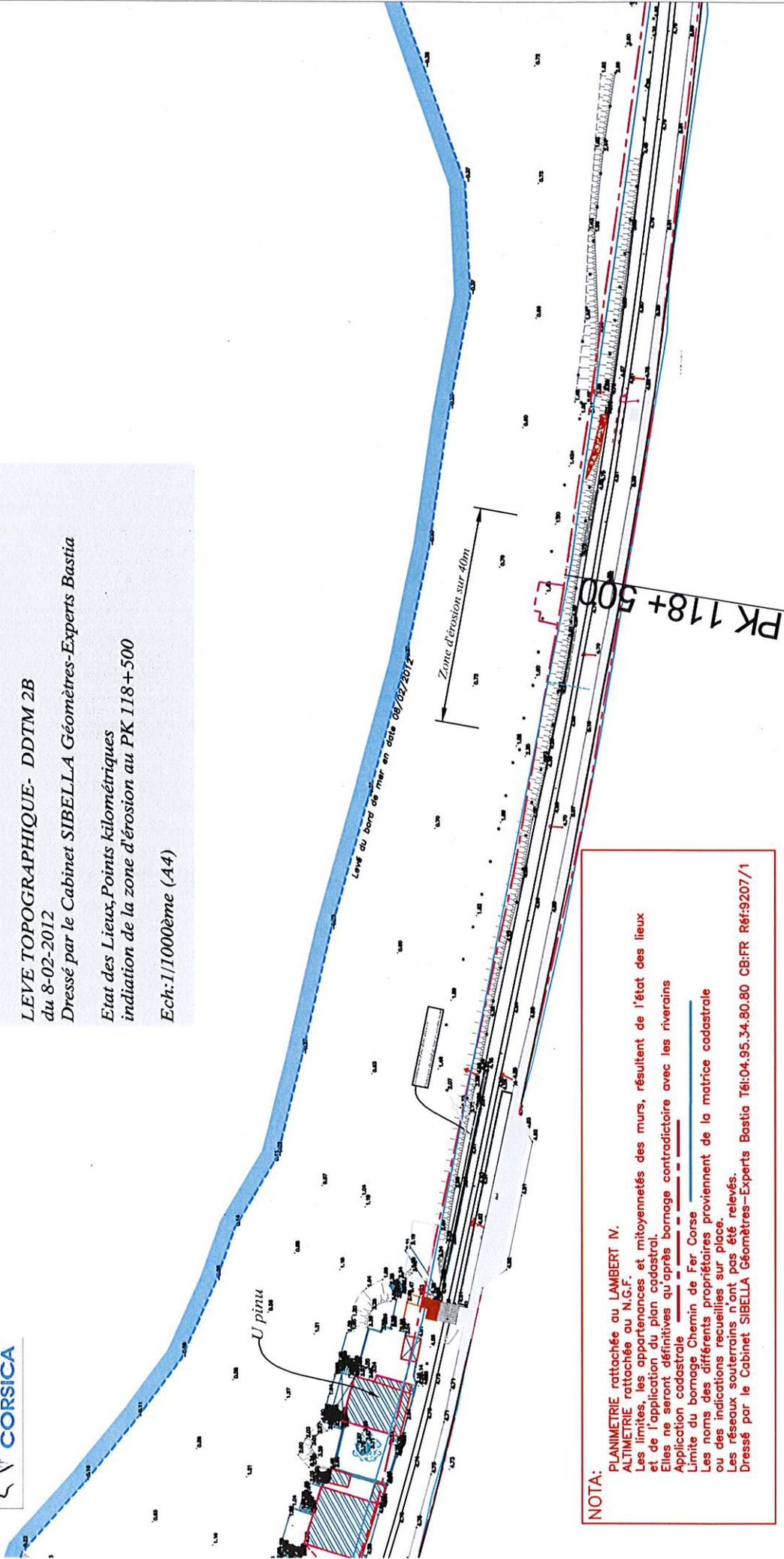
*Projet d'aménagement Complémentaire définiif de la traversée de la Pinède de Calvi*

**LEVE TOPOGRAPHIQUE- DDTM 2B**  
du 8-02-2012

Dressé par le Cabinet SIBELLA Géomètres-Experts Bastia

Etat des Lieux, Points kilométriques  
indication de la zone d'érosion au PK 118+500

Ech:1/1000ème (A4)



**NOTA:**  
 PLANIMETRIE rattachée au LAMBERT IV.  
 ALTIMETRIE rattachée au N.G.F.  
 Les limites, les appartenances et mitoyennetés des murs, résultent de l'état des lieux et de l'application du plan cadastral.  
 Elles ne seront définitives qu'après bornage contradictoire avec les riverains  
 Application cadastrale  
 Limite du bornage Chemin de Fer Corse  
 Les noms des différents propriétaires proviennent de la matrice cadastrale  
 ou des indications recueillies sur place.  
 Les réseaux souterrains n'ont pas été relevés.  
 Dressé par le Cabinet SIBELLA Géomètres-Experts Bastia Tél:04.95.34.80.80 CB:FR Réf:9207/1

**Direction Générale  
des Services**  
Infrastructures, routes et  
transports

*Direction des  
transports  
Service des  
Transports Ferroviaires*

**Collectivité Territoriale de Corse**

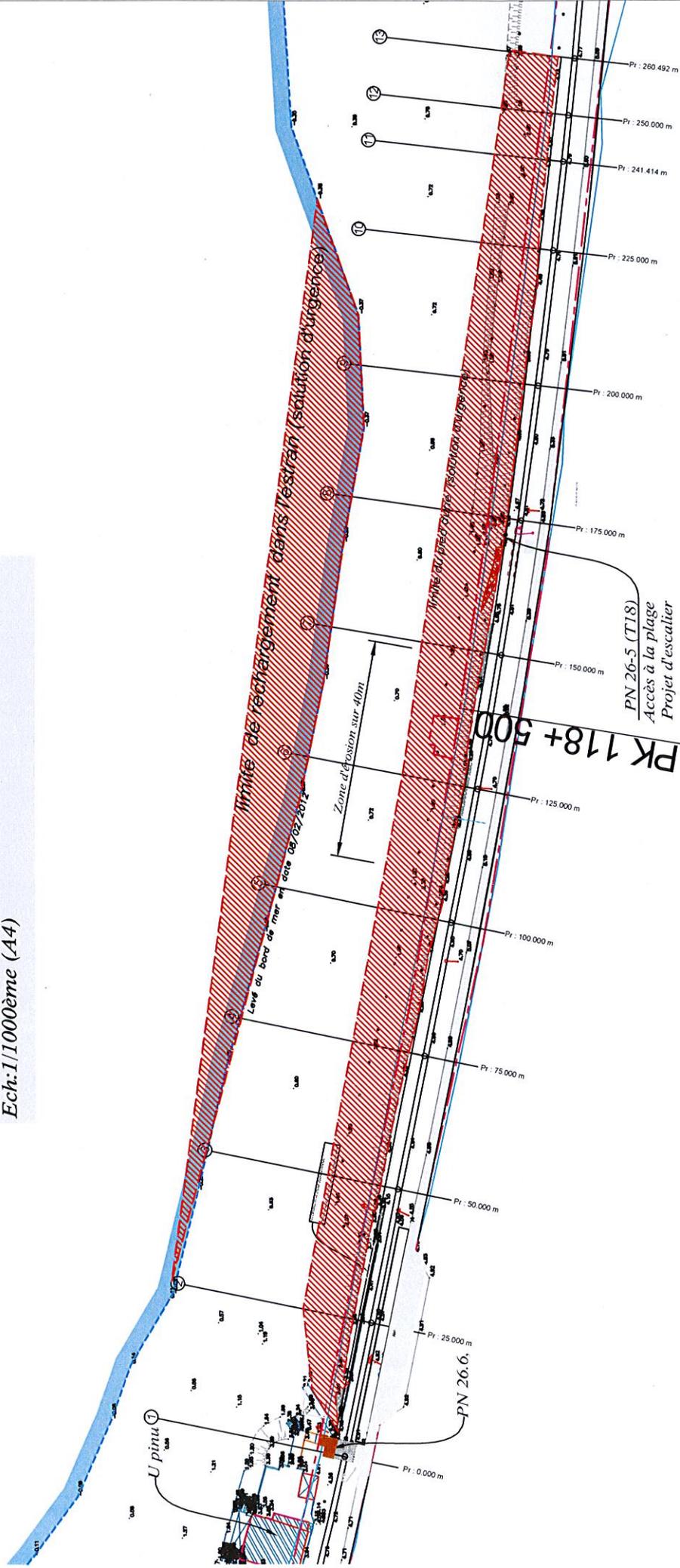
22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio cedex 1

Téléphone : 33 (0)4 95 51 64 64 - Télécopie : 33 (0)4 95 51 64 16 - www.corse.fr

*Projet d'aménagement Complémentaire définitif de la  
traversée de la Pinède de Calvi*

*Protection du talus ferroviaire*

*Ech:1/1000ème (A4)*



**Direction Générale  
des Services**  
*Infrastructures, routes et  
transports*

*Direction des  
transports  
Service des  
Transports Ferroviaires*

**Collectivité Territoriale de Corse**

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio cedex 1

Téléphone : 33 (0)4 95 51 64 64 - Télécopie : 33 (0)4 95 51 64 16 - [www.corse.fr](http://www.corse.fr)





Collectivité Territoriale de  
**CORSE**  
Cullettività Territoriale di  
**CORSICA**

Schéma-vue en plan au 1 / 200 ème

Protection du talus ferroviaire:

Renforcement de la dune au PK 118+500 sur 40ml

- Pose de ganivelles
- Peigne hydraulique en pied de dune

# Ganivelles

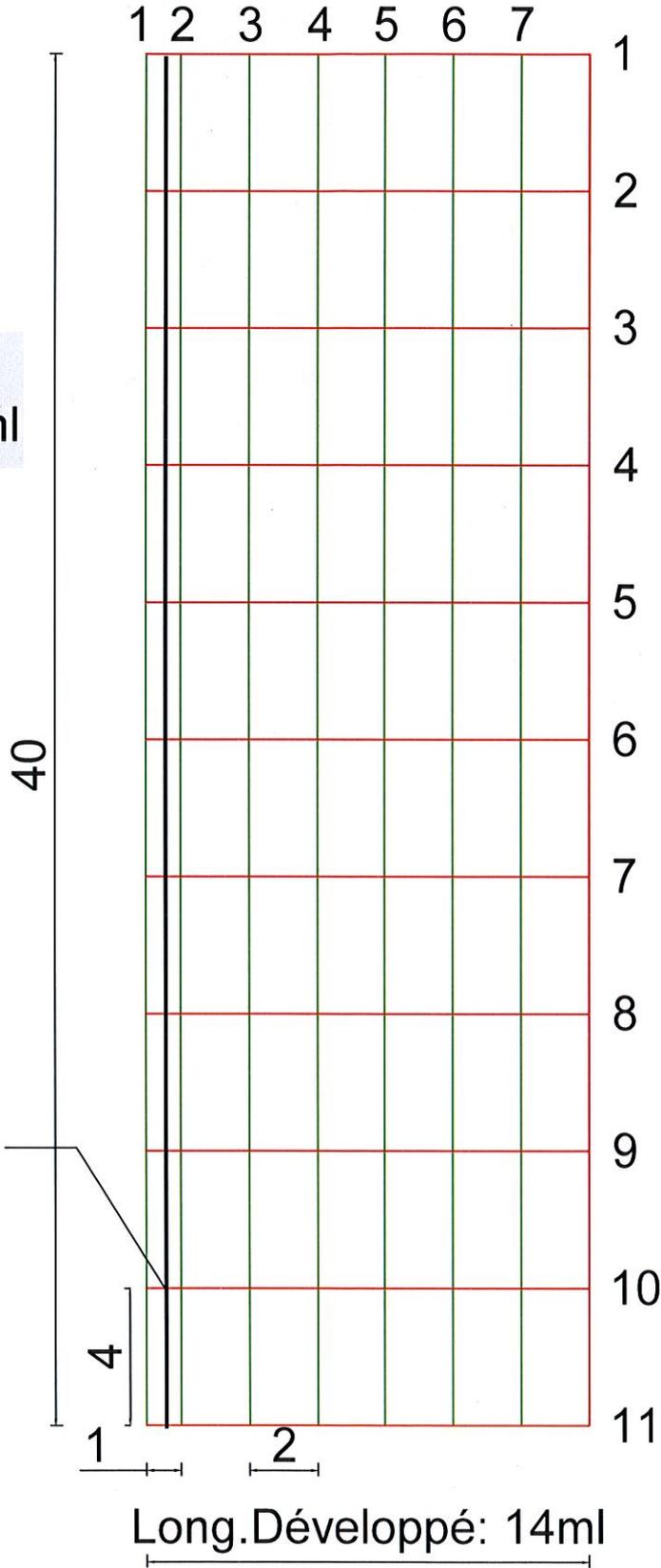
type1:

7x40ml=280ml

type2:

(11x14ml)+40=194ml

# Pieux battus



Direction Générale des Services  
Infrastructures, routes et transports

Direction des transports  
Service des  
Transports Ferroviaires

Long.Développé: 14ml

Collectivité Territoriale de Corse

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio cedex 1

Téléphone : 33 (0)4 95 51 64 64 - Télécopie : 33 (0)4 95 51 64 16 - www.corse.fr

## Pinède de Calvi

### Plan de Prise de vue photos

au 1 / 5 000 ème

● Passages à Niveaux 26.1 à 26.15

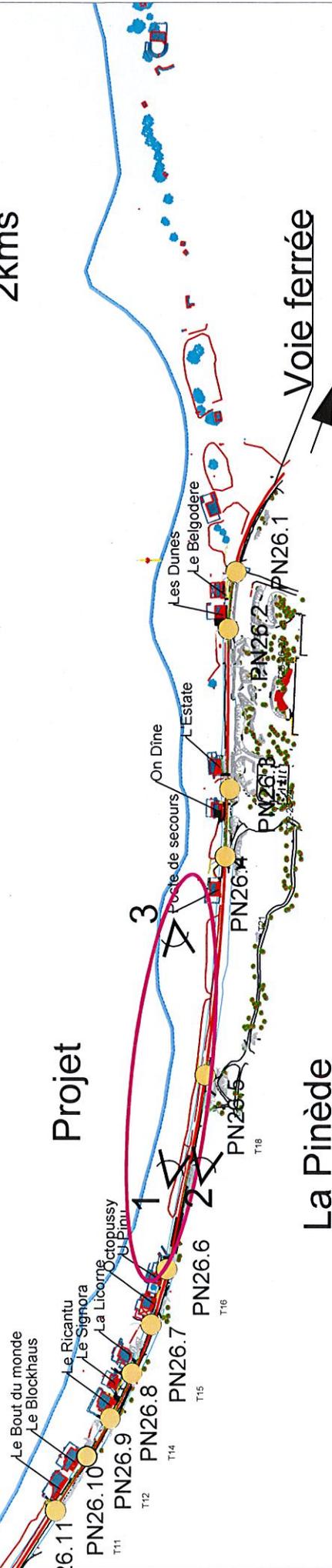
○ Protection du talus ferroviaire -Reprise de l'Estran

Vers Calvi



La mer

Stock de sable à  
2kms



Projet

La Pinède

**Direction Générale des Services**  
 Infrastructures, routes et transports

**Direction des transports**  
 Service des Transports Ferroviaires

**Collectivité Territoriale de Corse**

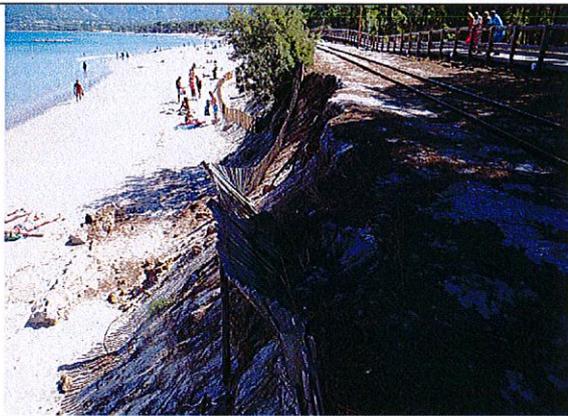
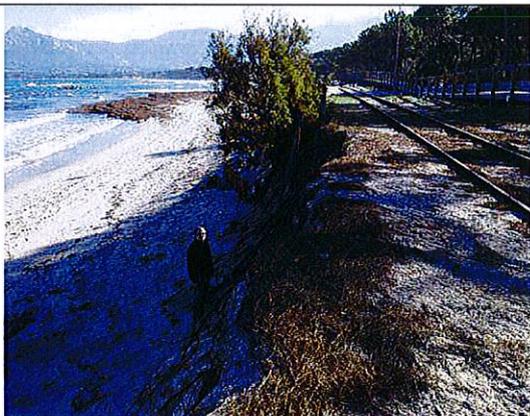
22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio cedex 1

Téléphone : 33 (0)4 95 51 64 64 - Télécopie : 33 (0)4 95 51 64 16 - [www.corse.fr](http://www.corse.fr)

**REPORTAGE PHOTOS**

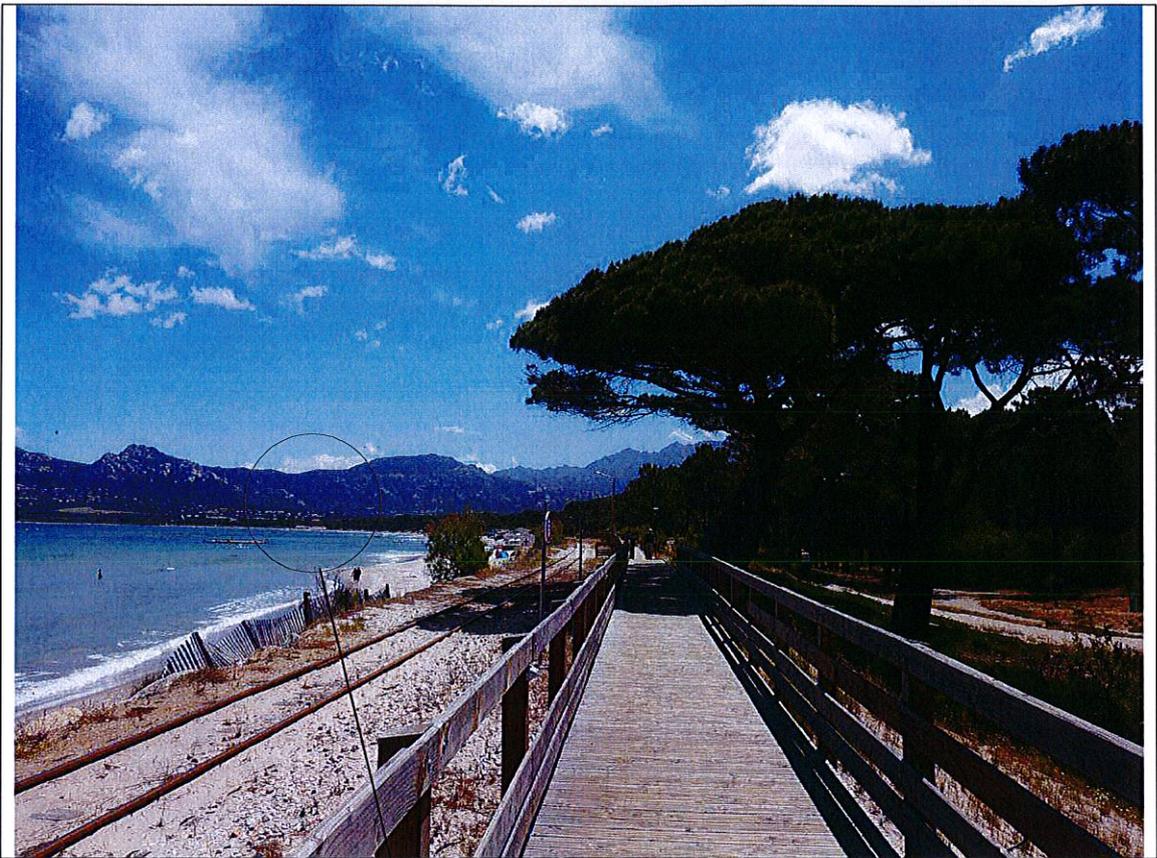
Consolidation du talus ferroviaire au droit de pinède de Calvi : reconstitution de la dune sur la plage du PK 118+360 à PK 118+620.

**PHOTOS : séries 1**

<p style="text-align: center;">PK 118+500</p> 	<p style="text-align: center;">PK 118+500</p> 
<p style="text-align: center;">18 septembre 2013</p>	<p style="text-align: center;">13 novembre 2013</p>
<p style="text-align: center;">PK 118+500</p> 	<p style="text-align: center;">PK 118+220</p> 
<p style="text-align: center;">15 Janvier 2014</p>	<p style="text-align: center;">15 Janvier 2014</p> <p>PK 118+220 : lors de la dernière visite de terrain, il a été constaté une nouvelle zone d'érosion du trait de côte qui commence à engager le bas du talus ferroviaire à 300m</p>

# PHOTO : 2

Stock de sable (Embouchure de la Figarella)



PK 118+500 (PN 26.5)  
Photo 30 mai 2013

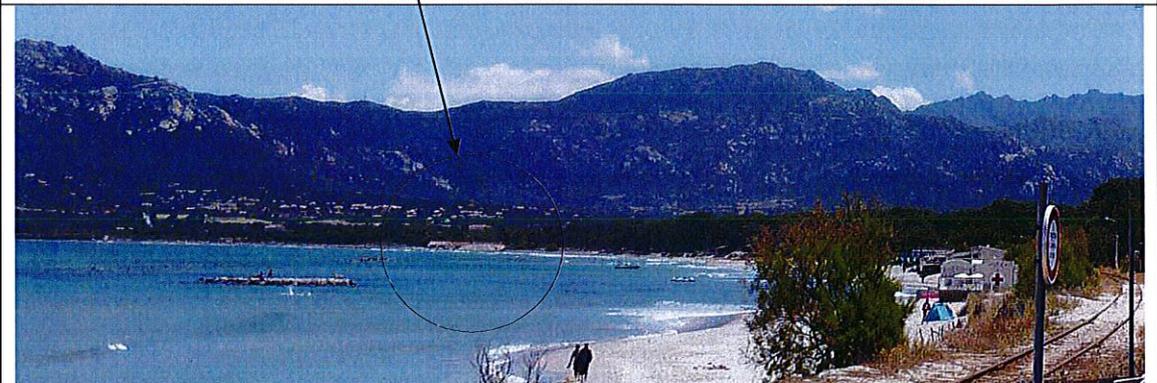


PHOTO : 3



13 novembre 2013

Toute correspondance est à adresser de façon impersonnelle à :  
M. le Président du Conseil Exécutif de Corse - Hôtel de la Collectivité Territoriale de Corse,  
22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio cedex 1  
Téléphone : 33 (0)4 95 51 64 64 - Télécopie : 33 (0)4 95 70 36 32 - [www.corse.fr](http://www.corse.fr)